

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil onze

Le 18 novembre deux mil onze à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2011

PRESENTS : MME MOUNIER

MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –
TEILLET

EXCUSEE : MME COUTEAU

ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD

POUVOIR : Mme COUTEAU a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

201148d

Objet : Réduction du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de JAULDES un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur JAVELAUD du poste de 3^{ème} adjoint, il conviendrait de le remplacer. Cependant, Monsieur le Maire explique, qu'égard au peu de temps restant sur cette mandature, il ne lui semble pas opportun de désigner un 4^{ème} adjoint. Monsieur le Maire propose de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.

En complément, Monsieur le Maire précise que Monsieur Boivent passe de 4^{ème} à 3^{ème} adjoint.

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2011

Le Maire
Eric SAVIN



Affiché le : 30 novembre 2011
Certifié exécutoire le 30 novembre 2011.